

L'annulation des implicatures et des présuppositions

Pascal Amsili
LATTICE, CNRS UMR 8094,
Université de Paris 7 & ENS
Pascal.Amsili@linguist.jussieu.fr

1.8, 30 janvier 2007

1 Introduction

On s'intéresse dans cet article au concept d'**annulation**, tel qu'il est couramment utilisé en pragmatique à propos des implicatures, et en sémantique à propos des présuppositions. Il s'agit d'abord d'essayer de montrer en quoi cette terminologie est grossière (du moins si on essaie d'en tirer plus que simplement l'idée que ces inférences sont fragiles, défaisables), en précisant ce que la notion recouvre. Il y a en fait (au moins) trois classes de phénomènes qui se retrouvent parfois étiquetés « annulation ».

Une fois cette distinction faite, nous présentons un travail qui vise à étudier systématiquement la façon dont ces notions sont pertinentes pour la classification des inférences sémantico-pragmatiques.

L'approche est délibérément en largeur plutôt qu'en profondeur, dans le sens où il ne s'agit pas de faire une théorie de l'annulation (ni, *a fortiori*, une théorie des implicatures ou des présuppositions), mais plutôt de voir avec une certaine finesse ce que cela peut signifier d'être « annulé » pour les différentes inférences habituellement considérées comme défaisables, et quelles différences fines on peut mettre au jour aussi bien entre les implicatures et les présuppositions qu'à l'intérieur de ces classes elles-même. De nombreuses pistes sont ouvertes par un tel point de vue, qui ne pourront pas être explorées en profondeur dans le cadre de cet article.

On sait que la question de l'annulation des implicatures est aussi vieille que sa définition, qui remonte à Grice, et qu'elle a déjà donné lieu à une littérature abondante qui ne sera reprise que partiellement ici. Pourquoi alors revenir encore sur cette question ? Pour deux raisons au moins. D'une part, il semble que les confusions persistent, et il ne paraît pas inutile de tenter de proposer une terminologie compatible avec les concepts présentés dans la littérature ; et nous voulons en particulier revenir sur la pertinence de l'annulation comme **test** de caractérisation des inférences pragmatiques. D'autre part, la question de la typologie des inférences pragmatiques continue de faire l'objet de développements, avec les propositions de classification nouvelles, faisant intervenir les notions d'*implicature* [Bach, 1994], d'*explicature* [Carston, 2004], etc. (voir [Bird, 1997] pour une revue) notions pour lesquelles l'annulation reste un aspect pertinent.

Voici sous (1), simplement pour fixer notations et terminologie, une série d'inférences classiquement considérées en sémantique formelle et en pragmatique¹.

- (1) a. Le facteur a trois enfants
 \models Le facteur a deux enfants
- b. Le facteur a trois enfants
 \approx Il existe un (unique) facteur
- c. Le facteur a trois enfants
 \approx_g Le facteur n'a pas quatre enfants
- d. Le facteur a trois enfants
 \approx_p Le facteur ne viendra pas à la réunion

La première inférence est une inférence dite logique, c'est la notion habituelle de conséquence ; les trois exemples suivants sont des inférences qui ont en commun une certaine "fragilité" : même si elles sont déduites de façon régulière par les locuteurs, il existe des contextes où elles sont "perdues", et la notion d'annulation rend compte (en partie) de cette propriété. Sous (1b) figure une présupposition d'existence, déclenchée par la description définie *le facteur* ; sous (1c) est illustrée une implicature conversationnelle généralisée, en l'occurrence une implicature dite scalaire liée à l'emploi du numéral *trois* (l'implicature est généralisée, car elle est accessible dans la plupart des contextes), et enfin sous (1d) on trouve une implicature conversationnelle particularisée, qui pourrait être déclenchée dans un contexte où cet énoncé est proposé comme réponse à la question « *le facteur viendra-t-il à la réunion ?* ». Bien entendu, ces différents exemples peuvent déclencher bien d'autres inférences qui ne sont simplement pas considérées ici.

2 L'annulation dans la littérature

2.1 Annulation des implicatures

La notion d'annulation est introduite pour la première fois par Grice, à propos des implicatures, et en voici la définition :

« *a generalised conversational implicature can be canceled in a particular case. It may be explicitly canceled, by the addition of a clause that states or implies that the speaker has opted out, or it may be contextually canceled, if the form of utterance that usually carries it is used in a context that makes it clear that the speaker is opting out.* »² [Grice, 1975]

Il faut faire plusieurs remarques à propos de cette définition. La première chose qu'il faut noter est qu'elle est loin d'être opérationnelle en l'état. Si le principe est intuitivement clair,

¹Les notions envisagées ici sont absolument courantes en pragmatique contemporaine et sont par conséquent définies ou étudiées dans un nombre important d'ouvrage. S'il fallait cependant donner une seule référence classique sur la question, on pourrait proposer [Ducrot, 1984] pour la présupposition, et [Grice, 1989] pour les implicatures.

²*Une implicature conversationnelle généralisée peut être annulée dans certains cas particuliers. Elle peut être annulée explicitement, par l'ajout d'une clause qui établit ou implique que le locuteur a dérogé [aux règles de la conversation], ou elle peut être annulée contextuellement, si la forme de l'énoncé qui la véhicule habituellement est utilisée dans un contexte dans lequel il est clair que le locuteur déroge [aux règles de la conversation].*

la définition ne fournit pas de critère facile à objectiver pour déterminer dans quels cas on est en présence d'une annulation, et dans quelle mesure cette propriété peut permettre de repérer une implicature. On peut noter de plus que la définition est centrée sur l'*acte* d'annulation, de la part du locuteur : dans les deux cas, ce qui est montré, c'est que le locuteur ne désire pas réaliser l'implicature. Enfin, la définition introduit deux cas distincts d'annulation. Nous allons considérer pour le moment uniquement l'annulation explicite ; l'annulation dite contextuelle sera traitée dans un second temps.

Cette formulation, initialement proposée pour les implicatures conversationnelles généralisées, a été généralisée, semble-t-il par Grice lui-même (d'après [Weiner, 2006]) à toutes les implicatures conversationnelles, et à d'autres inférences par divers auteurs.

2.1.1 Annulation explicite

Pour tenter de rendre plus opérationnelle la notion d'annulation, voici une définition qui explicite un certain nombre d'aspects laissés implicites dans la définition initiale.

(2) **Définition** (Annulation explicite)

Soit un énoncé \mathcal{A} , qui déclenche (en général) une inférence α .

Soit \bar{A} une proposition incompatible avec α .

α est *annulable* si le discours

$$\mathcal{A} \dots \bar{A}$$

est bien formé et ne donne pas lieu à un jugement de contradiction.

Voici trois exemples classiques, pour lesquels cette définition semble pertinente.

(3) a. Paul a trois enfants. Il en a même quatre.

b. $\alpha = \text{Paul n'a pas plus de trois enfants}$

Implicature conversationnelle généralisée (scalaire)

(4) a. Hier, j'ai vu Paul monter dans une voiture. C'était la sienne, je pense.

b. $\alpha = \text{Ce n'est pas la voiture de Paul}$

Implicature conversationnelle généralisée liée à l'indéfini

(5) a. A : — Je suis en panne sèche

B : — Il y a un garage au coin de la rue. Mais il est fermé pour le week-end.

b. $\alpha = \text{le garage est ouvert}$

Implicature conversationnelle particularisée

La présence d'**éléments intercalés** (*mais, même...*) n'est pas souvent notée ; pourtant ces éléments sont importants : l'annulation ne peut être réalisée sans eux. La simple juxtaposition d'éléments contradictoires (au sens précédent) constitue un discours mal formé :

(6) a. # Paul a trois enfants. Il en a quatre.

b. # Il y a un garage au coin de la rue. Il est fermé.

On peut éventuellement considérer que ces discours sont mal formés non pas à cause de l'annulation, mais pour des raisons de cohérence discursive, ou de pertinence ; mais en tout état de cause, il reste que l'annulation explicite semble nécessiter la présence de matériel linguistique manifestant qu'une annulation est en cours.

Il faut noter aussi que la présence de ces éléments n'est pas suffisante pour "annuler" toute inférence. Ainsi, la présence de *mais* ne suffit pas à annuler une conséquence logique (7a), pas plus qu'une présupposition (7b) :

- (7) a. # Jean vient et Marie aussi, mais Jean ne vient pas.
- b. # C'est Kim qui a cassé le vase, mais en fait, personne n'a cassé le vase.

Une deuxième propriété de l'annulation nous paraît mériter d'être soulignée : la phrase \bar{A} est **syntactiquement autonome** par rapport à \mathcal{A} , elle peut même apparaître à une certaine distance :

- (8) a. Paul a trois enfants, il a donc droit à une carte de réduction. En fait, il a même quatre enfants, et peut donc bénéficier aussi à ce titre de ...

Cette dernière propriété permet de souligner un aspect de l'annulation explicite telle que nous venons de la définir : on peut considérer qu'elle se produit en **deux temps** : d'abord, l'énoncé normalement porteur de l'inférence α est émis, et donne donc lieu à l'inférence. Dans un second temps, un énoncé incompatible avec α vient obliger l'allocutaire à remettre en question cette inférence, ce qui se fait sans remettre en cause le déroulement du discours, et c'est en cela que les implicatures sont différentes d'autres inférences, qui peuvent aussi être "annulées", mais au prix d'une rupture marquée du discours, comme dans (9).

- (9) Paul a trois enfants. Euh non, je me trompe, il n'en a pas du tout, ce sont les enfants de sa femme...

2.2 "Annulation" des présuppositions

Pour les présuppositions aussi, on parle souvent d'annulation. Voici une première définition qui pourrait rendre compte des différents cas évoqués dans la littérature :

- (10) **Définition** Il existe des contextes où une présupposition α normalement portée par une phrase \mathcal{A} n'est pas portée par le contexte qui englobe \mathcal{A} .

En fait, la littérature abondante sur les présuppositions a depuis longtemps mis en évidence deux types différents de situations dans lesquelles une présupposition est perdue : les cas de ce que nous appellerons des suspensions ; et ceux que nous appellerons méta-annulation.

2.2.1 Suspension

Un des exemples les plus parlants est le suivant, où la présupposition qui est normalement déclenchée par la description définie *sa femme* ($\alpha = \textit{Jean a une femme}$) est bien portée par l'ensemble de l'énoncé en (11a) mais se trouve « perdue » dans (11b) qui a pourtant la même structure.

- (11) a. Si Jean est violent, je plains sa femme
 b. Si Jean est marié, je plains sa femme

Il s'agit de ce que l'on appelle un problème de projection [Soames, 1982, Heim, 1983] : la phrase \mathcal{A} est **enchâssée** dans une structure complexe, et la présupposition n'est pas toujours portée par la structure dans son ensemble.

Les cas les plus classiques sont des enchâssements sous une structure conditionnelle (ou l'équivalent avec la disjonction) dans laquelle le contenu de la présupposition potentielle est "hypothétisé" par la conditionnelle :

- (12) a. Soit il n'y a pas de Roi de France, soit le Roi de France est chauve
 $\alpha = \text{Il y a un Roi de France}$
 b. Si la France a un roi, alors le Roi de France est chauve
 c. Si je m'aperçois que je me suis trompé, je ferai amende honorable
 $\alpha = \text{Je me suis trompé}$

2.2.2 Méta-annulation

On rencontre depuis le début de la littérature sur la présupposition (en particulier depuis Russel) d'autres exemples où la présupposition semble bloquée :

- (13) a. Le Roi de France n'est pas chauve, puisqu'il n'y a pas de Roi de France !
 b. Ce n'est pas Léa qui a gagné, la course a été annulée !
 $\alpha = \text{Quelqu'un a gagné (la course)}$

Trois propriétés de ces cas d'annulation doivent être soulignés, et permettent de les différencier des cas précédents. D'une part, la présence d'une négation est indispensable pour donner lieu à l'annulation ; d'autre part, on est en présence d'une négation **métalinguistique** (ou polémique [Ducrot, 1972], non descriptive [Muller, 1991]) [Horn, 1989]. Enfin, la phrase \mathcal{A} niée et la phrase \bar{A} ne peuvent être simplement juxtaposées : il faut des indices syntaxiques ou prosodiques qui associent les deux phrases.

On peut remarquer que la négation doit être une vraie négation, pas un contexte à polarité négative :

- (14) ?# Je doute que le Roi de France soit chauve, puisqu'il n'y a pas de Roi de France !

2.3 Synthèse

Sur la base des définitions de la littérature, on aboutit donc à trois cas distincts d'annulation (qui sont tous appelés annulation — mais pas seulement), et nous allons désormais distinguer ces trois cas, qui sont résumés (avec une notation abrégée) de la manière suivante :

- (15) Soient $\mathcal{A} \approx \alpha$, et $\bar{A} \vdash \neg\alpha$:

Annulation	\mathcal{A} (mais) \bar{A}
Suspension	$\text{enchâssement}(\mathcal{A}) \not\approx \alpha$
Méta-annulation	$\neg\mathcal{A}$ (,/puisque) \bar{A} !

3 Etude détaillée

Les trois cas distingués précédemment l'ont été sur la base de la nature de l'inférence annulée : implicature *vs.* présupposition ; cependant il s'avère que les phénomènes en jeu peuvent être observés de façon plus large : par exemple il semble que certaines implicatures puissent être suspendues. Notre objectif dans le reste de ce travail est de préciser de façon systématique les situations où ces phénomènes interviennent.

3.1 Présupposition

3.1.1 Annulation

L'annulation (au sens gricéen) n'est jamais possible avec les présuppositions. En ce sens, elles sont plus robustes que les implicatures : une fois la présupposition produite, elle ne peut plus être annulée. Cette propriété confirme par ailleurs le caractère sémantique de la présupposition.

- (16) a. # Le Roi de France est chauve, mais il n'y a pas de Roi de France
b. # Paul est venu aussi, en fait il était le seul à venir
c. # Léa regrette d'avoir fait de la linguistique, elle n'en a jamais fait, je pense.

3.1.2 Suspension

En ce qui concerne ce que nous avons appelé la suspension, la situation est claire aussi : une littérature abondante met en évidence le caractère "suspendable" de la présupposition. Le contexte le plus clair est l'enchâssement dans une structure conditionnelle qui « hypothétise » le présupposé ; il y a d'autres cas référencés (voir par exemple [Levinson, 1983]).

- (17) a. S'il est allé au cinéma, il n'y est plus à cette heure-ci
b. Soit il est célibataire, soit sa femme est très conciliante
c. Au moins tu n'es pas embêté par la crise d'adolescence de tes enfants

3.1.3 Méta-annulation

En ce qui concerne ce que nous avons appelé la méta-annulation, la situation est plus confuse. Si l'on excepte le fameux exemple de Russel, il n'est pas si facile de former des exemples impliquant clairement une méta-annulation. En particulier, l'exemple (13b) plus haut n'est pas accepté par tous les locuteurs.

Pour aller plus loin, il faut préciser les conditions d'apparition de cette annulation, et en premier lieu la notion de négation méta-linguistique.

3.1.3.1 Négation métalinguistique On peut tout d'abord faire la liste des propriétés relevées dans la littérature pour définir la négation métalinguistique (voir [Horn, 1989], mais aussi entre autres [Geurts, 1998, Carston, 1998]). La négation méta-linguistique doit être interprétée de façon non logique (sinon, on aboutit à un énoncé contradictoire) (18a,b) ; elle

ne requiert pas la forme à polarité négative le cas échéant ; par exemple la négation descriptive, non marquée, de l'indéfini en *un* est l'item à polarité *de* (on dit *Max n'a pas de voiture* plutôt que *Max n'a pas une voiture*). Ce point est illustré avec le contraste (18c,d). Enfin, la négation méta-linguistique n'est possible qu'avec un élément contrastif explicite (ce qui ne veut pas dire que toute négation contrastive est méta-linguistique, il y a beaucoup de débat dans la littérature sur la négation concernant ce point). Ce dernier aspect explique l'impossibilité de (18e).

- (18) a. Il n'est pas grand, il est gigantesque !
 b. Je ne suis pas sa fille, il est mon père !
 c. Il n'a pas acheté un bateau, il a acheté un voilier !
 d. # Il n'a pas acheté de bateau, il a acheté un voilier !
 e. Tu n'es pas allé au coiffeur, (? \emptyset / tu es allé chez le coiffeur)

A ces trois propriétés, on pourrait ajouter le contour intonatif, souvent marqué à l'écrit par un point d'exclamation, mais nos exemples étant écrits, c'est un point sur lequel nous ne pouvons aller plus loin dans le cadre de cet article.

Muni de ces caractéristiques, on peut vérifier que la méta-négation permet d'annuler assez facilement les présuppositions existentielles liées aux descriptions définies, ce qui généralise le fameux exemple de Russel :

- (19) a. Tu n'as pas parlé avec la cousine de Jean, Jean n'a pas de cousine !
 b. Le Mont Baïkal n'est pas en Amérique : il n'existe pas !

En revanche, cette négation méta-linguistique semble avoir plus de peine à atteindre les présuppositions liées à d'autres déclencheurs. Voici une liste de cas où on a une progression du caractère marqué, voire inacceptable des énoncés.

- (20) a. Ce n'est pas à Tombouctou qu'il est allé, il n'a pas bougé de chez lui !
 b. Il n'a pas déménagé après s'être marié, il ne s'est jamais marié !
 c. Il n'est pas encore malade, c'est la première fois !
 d. Paul ne regrette pas de faire de la linguistique, il n'en fait pas !

À propos de l'exemple (20c), il faut noter l'ambiguïté de la forme écrite de la première phrase. Ici, nous considérons la variante méta-linguistique, vraisemblablement marquée par l'intonation (sans doute une pause entre *pas* et *encore*). Dans ce cas, il est clair qu'on a affaire à une négation méta-linguistique, car la négation normale de *encore* est *ne... plus* [Muller, 1991, Amsili, 1994].

Le cas de *ne... plus* (déclencheur de présupposition) incite à explorer d'autres formes de négation méta-linguistique. En effet, il n'est pas possible de construire un énoncé avec une négation phrasale (en *ne... pas*) qui porte sur *ne... plus*. En revanche, on peut envisager une clivée négative :

- (21) Ce n'est pas que Paula ne bat plus son mari : elle ne l'a jamais battu

Mais il est important de noter que cette forme de négation, qui est certes capable d'atteindre la présupposition, ce qui est une des caractéristiques de la négation méta-linguistique, est en fait capable de *tout* atteindre, et de permettre la juxtaposition d'énoncés contradictoires :

(22) Ce n'est pas hier, mais aujourd'hui que Jean est venu

Du coup, cette forme de négation doit être exclue de nos considérations (et donc, en passant, il faut admettre que nous sommes privés de la possibilité d'atteindre par une négation métalinguistique la présupposition associée à *ne... plus*) dans ce paragraphe.

La conclusion que l'on peut tirer à ce stade est la suivante : la méta-annulation est bien capable d'agir sur la présupposition, mais son champ d'action privilégié est la présupposition d'existence liée aux descriptions définies. Dans les autres cas, la négation méta-linguistique ne semble pas toujours capable d'atteindre la présupposition, soit pour des raisons de construction syntaxique, soit pour des raisons non élucidées qui tiennent aux différences entre les présuppositions.

3.2 Implicatures (conversationnelles)

3.2.1 Annulation

Les implicatures conversationnelles sont annulables par définition. Il n'est donc pas nécessaire de revenir longuement sur ce point. Nous voulons cependant insister sur trois aspects, les deux derniers étant soulignés dans la littérature.

Tout d'abord, il faut s'intéresser à la **nature des éléments intercalés**. Nous avons déjà évoqué ce point plus haut, en montrant que le test d'annulation ne s'applique pas en l'absence de matériel linguistique marquant précisément cette annulation (6). Ces exemples sont repris ici, avec d'autres qui donnent une idée de l'étendue des possibilités :

- (23) a. # Jean a trois enfants. Il en a quatre.
b. # Peux-tu ouvrir la fenêtre ? Je ne veux pas que tu le fasses.
c. Jean a trois enfants. Il en a même quatre / En fait il en a quatre
d. J'ai vu Paul monter dans une voiture. C'était la sienne, je crois / je pense
e. Peux-tu ouvrir la fenêtre ? Ce n'est pas que je veux que tu le fasses, je suis simplement curieux / moi, en tout cas, je n'y arrive pas...

Mais qu'est-ce qui distingue le matériel inséré dans les exemples précédents de ce qui est inséré dans (24), où il n'est pas question de parler d'annulation ?

(24) J'ai validé 3 modules. Euh, en fait, j'en ai validé 2 et j'ai presque le 3^e.

Ainsi, et bien que cela reste très accessible intuitivement, il reste extrêmement délicat de distinguer formellement les cas d'annulation d'une implicature des cas de correction (comme (24)), dans lesquels par définition il y a contradiction (ou au moins incompatibilité) entre les deux parties de l'énoncé. En pratique, cette propriété rend l'annulation difficile à utiliser en tant que **test**, pour prouver par exemple qu'on a affaire à une implicature plutôt qu'un autre type d'inférence.

Une autre difficulté, de moindre portée, a été soulignée par [Sadock, 1978]. Elle concerne encore la distinction formelle de cas d'annulation d'autres phénomènes qui peuvent s'en rapprocher. La remarque de Sadock concerne les situations de désambiguïsation explicite d'un

énoncé ambigu, comme sous (25). Dans les deux cas illustrés, il ne fait pas de doute que le second énoncé, incompatible avec l'un des sens possibles du premier, a un effet désambiguïsateur, et l'annulation ne semble pas une notion pertinente à invoquer.

- (25) a. Tous les étudiants ont lu un article. C'était un article de Chomsky écrit en 1967.
b. Tout le monde ici parle deux langues, bien qu'aucune langue ne soit parlée par tout le monde

Mais dans des cas plus controversés, où il y a débat sur la distinction entre ambiguïté et implicature, l'annulabilité pose un problème méthodologique. Saddock prend l'exemple classique discuté par [Searle, 1975] (26a). Ce que Saddock montre est le point suivant : que l'on considère que cet énoncé est ambigu, ou que l'on considère qu'il ne l'est pas mais donne lieu à une implicature (c'est ce que Searle propose), on pourra observer le même effet : la juxtaposition d'un énoncé incompatible avec l'interprétation impérative donne lieu à un énoncé qui n'est pas jugé contradictoire (26b).

- (26) a. Can you pass the salt ?
Peux-tu passer le sel ?
b. Can you pass the salt ? I don't want it, but I thought your chair was too far.
Peux-tu passer le sel ? Je n'en veux pas, mais je pensais que ta chaise était trop loin.

Une autre difficulté est relevée par [Weiner, 2006] à propos des exemples suivants :

- (27) a. [Prononcé par les Sex Pistols]. God save the Queen. I mean it, man.
b. Je me demande si tu serais capable de te déplacer pour faire de la place. Ce n'est pas que tu devrais faire de la place. Je suis juste curieuse. [dans un contexte où il est évident que "tu" est capable de se déplacer]

Le point ici est encore une difficulté liée à l'utilisation formelle du test de l'annulation : les énoncés précédents se caractérisent par une sorte de surenchère de l'implicature, manifestée par les outils même de l'annulation (*I mean it* étant typiquement utilisé pour annuler une implicature suggérant un emploi ironique de ce qui précède). Bien sûr, ici, on n'a pas de difficulté intuitive, étant donné le contexte, à voir que les implicatures ne sont pas annulées, mais le "test" de l'annulabilité, appliqué formellement, donnerait une fois encore un résultat erroné.

Ce que nous devons conclure des séries d'exemples précédentes est que l'annulabilité ne peut pas fonctionner comme un test formel de la présence d'une implicature conversationnelle, du moins pas tant que ne sont pas précisés des éléments relativement délicats à traiter en détail : le type d'élément que l'on peut intercaler ; l'absence d'ambiguïté ; le contexte qui garantit que l'implicature n'est pas au contraire renforcée.

En tout état de cause, il est clair que les implicatures conversationnelles sont bien annulables, ce que l'on peut de nouveau illustrer avec les exemples suivants :

- (28) a. Annie a ôté ses chaussettes et sauté sur le lit, mais je ne sais pas ce qu'elle a fait en premier
b. Jones a une très belle écriture, son anglais est correct, et surtout c'est un excellent philosophe

Il faut cependant noter que l'annulabilité des implicatures est variable selon la nature de l'implicature : elle fonctionne très bien avec les implicatures conversationnelles particularisées (c'est presque toujours avec ce type d'exemple qu'elle est illustrée) ; en revanche cela semble un peu moins vrai dans le cas des implicatures généralisées. Les implicatures scalaires semblent s'annuler facilement (3, p. ex.), mais les implicatures clausales (de quantité)³ résistent assez franchement à l'annulation :

- (29) a. # Si Jean est arrivé en avance, la porte est ouverte ; mais je sais que Jean est arrivé
 (en retard / en avance)
 b. ? Je crois que Jean est parti. En fait, j'en suis sûr

Il faudrait poursuivre l'étude pour vérifier dans quelle mesure cette résistance provient d'une spécificité des implicatures clausales, ou si le comportement des implicatures conversationnelles généralisées vis-à-vis de l'annulation doit en fait être détaillé plus finement.

3.2.2 Suspension

Il s'agit ici de rechercher des contextes dans lesquels une expression donnant lieu hors contexte à une implicature ne donne plus lieu à cette implicature. Bien entendu, ceci sera plus facile avec des implicatures généralisées. Mais il est important de prendre une précaution méthodologique. Jusqu'à présent, nous avons considéré les implicatures comme des inférences, *i.e.* des **propositions** inférées d'un énoncé donné. Ainsi, de (30a), on infère (30b). Mais en fait, on pourrait présenter le calcul d'une autre manière : on peut considérer que l'implicature ici est responsable du fait que l'expression *trois enfants* est interprétée *exactement trois enfants*, de sorte que finalement l'énoncé (30a) est considéré comme ayant (par défaut) le même sens que l'énoncé (30c).

- (30) a. Jean a trois enfants
 b. Jean n'a pas plus de trois enfants
 c. Jean a exactement trois enfants

Il est important de noter que ce fonctionnement des implicatures est très différent de ce qui se produit pour les présuppositions.

Ces remarques étant faites, on peut considérer l'exemple suivant :

- (31) a. Tous ceux qui ont trois enfants ont une réduction
 b. ≠ Tous ceux qui ont exactement trois enfants ont une réduction

Ici, il est clair que l'expression *trois enfants* ne doit pas être interprétée comme équivalente à *exactement trois enfants* : si la phrase (a) est vraie, ceux qui ont *plus* de trois enfants ont aussi une réduction ! (c'est d'ailleurs sur ce type d'exemple que repose principalement l'argumentation en faveur d'une sémantique des numéraux en *au moins n* et non en *exactement n*). D'une certaine façon, on peut donc dire ici que l'implicature scalaire est suspendue [Chierchia, 2001].

³Définies en particulier par [Gazdar, 1979, p. 59], [Levinson, 1983, p. 136], il s'agit d'implicatures selon lesquelles le locuteur n'a pas de certitude sur la valeur d'une proposition, dues à l'emploi d'enchâssements divers. Par exemple, un locuteur énonçant *Je crois que Jean est parti* implique qu'il n'en est pas sûr.

Bien entendu, il faut contraster ce type d'exemple avec des cas où les expressions responsables de l'implicature, quoique enchâssées sous des opérateurs ayant des conséquences vériconditionnelles (négation, condition, attitude propositionnelle, etc.), continue à donner lieu à l'implicature. C'est le cas sous (32).

- (32) a. Jean croit que des étudiants l'attendent
 b. = Jean croit que des étudiants, mais pas tous, l'attendent

Ce phénomène de suspension a été repéré il y a longtemps, et semble assez productif, comme en atteste l'exemple suivant :

- (33) Il est faux que Max a parlé à des étudiants. # Il a parlé à tous. [Gazdar, 1979]

Ces suspensions sont caractérisées par le fait qu'elles impliquent un contexte monotone décroissant. C'est une propriété relevée depuis longtemps que de tels contextes ont un effet suspensif sur les implicatures conversationnelles. Pour caractériser la monotonie décroissante du contexte, on utilise en général les inférences suivantes⁴. Le cas (a-b) montre que le quantificateur *tous les* est décroissant sur son premier argument : si la proposition est vraie pour un prédicat (ou un ensemble), ici les étudiants, alors elle est vraie pour un sous-ensemble, ici les étudiants de première année. Par contraste, *la plupart* n'est pas monotone décroissant, comme le montre le schéma (c-d).

- (34) a. Tous les étudiants sont partis
 b. \models Tous les étudiants de 1e année sont partis
 c. La plupart des étudiants sont partis
 d. $\not\models$ La plupart des étudiants de 1e année sont partis

Ce type de suspension peut-être distingué d'autres types, plus proches des cas envisagés plus haut pour la présupposition. Il s'agit de cas où l'implicature est bloquée par la présence explicite dans le contexte de l'implicature, elle-même enchâssée. Voici deux exemples qui sont parallèles à nos exemples précédents (17) :

- (35) a. Si Paul n'a pas quatre enfants, il en a trois
 b. Soit Jones est un bon philosophe, soit il a une belle écriture

Dans le dernier cas, il s'agit d'une implicature particularisée, en référence à un exemple classique de Grice où *Jones a une belle écriture* est une réponse à la question *Jones est-il bon philosophe ?*, déclenchant par implicature une réponse négative à la question.

Dans le premier cas, on peut accéder à une lecture concessive, la proposition antécédente est concédée vraie. Alors l'implicature étant incompatible avec cette proposition, on a bien une suspension. Dans le second cas, un raisonnement analogue à celui que l'on fait habituellement pour les présuppositions semble tenir.

On peut donc conclure que les implicatures conversationnelles peuvent être suspendues : certains contextes peuvent être caractérisés par leur capacité à bloquer ces inférences. On peut penser qu'il s'agit des contextes envisagés par Grice comme contextes d'annulation contextuelle. Mais il est important de noter que l'on peut exhiber deux types de contextes qui ont cet

⁴Voir par exemple [Corblin, 2002, de Swart, 1998].

effet suspensifs, l'un qui est très similaire à celui des contextes suspendant la présupposition (les dernières exemples évoqués), mais l'autre plus original. Il conviendrait certainement de pousser plus loin la caractérisation de ces contextes "suspensifs".

3.2.3 Méta-annulation

Déjà [Horn, 1972] a noté que la négation méta-linguistique peut porter sur les implicatures scalaires. De même, les implicatures généralisées non scalaires semblent aussi pouvoir être méta-annulées :

- (36) a. Paul n'a pas trois enfants, il en a quatre !
b. Léa n'a pas mangé quelques gâteaux, elle les a tous mangés !
c. Paul n'a pas embrassé une femme, il a embrassé sa femme

En revanche, pour les implicatures particularisées, le mécanisme semble absolument impossible.

- (37) a. # Il n'y a pas de garage au coin de la rue, puisqu'il est fermé !
b. # Jones n'a pas une belle écriture, c'est un excellent philosophe !

La négation métalinguistique est réputée capable d'atteindre tous les effets de sens produits (prononciation, niveau de langue, connotations, présuppositions, implicatures...) il semble bien pourtant que lorsque l'implicite dépend vraiment de la conversation, qu'il n'a aucune dimension conventionnelle — ce qui n'est pas le cas des implicatures généralisées —, un tel mécanisme soit inopérant.

- (38) # Ce n'est pas que Jones a une belle écriture, (c'est qu')il est très bon philosophe !

Conclusion : la méta-annulation permet semble-t-il de séparer clairement les implicatures généralisées des implicatures particularisées.

4 Conclusion

Cette étude a laissé ouvertes de nombreuses pistes, et le tableau 1 de synthèse que nous proposons doit vraisemblablement être amendé. Quelques points méritent à notre avis d'être soulignés :

- Le mécanisme précis diffère grandement dans les différents cas. Il faudrait peut-être définir un éventail plus large des mécanismes qui conduisent à ces inférences, et une définitin plus précise, qui permette de prédire les comportements observés.
- On peut résumer sous la forme d'un slogan la différence principale entre annulation et suspension : "Quand on annule, on montre qu'on le fait". La suspension n'a pas besoin de marque, c'est une question de force respective des inférences. Peut-être peut-on en déduire une différence de nature fondamentale entre les deux mécanismes.
- La capacité de ces observations à caractériser des classes d'implicatures est faible. Peut-être qu'une classification nettement plus fine permettrait de retrouver un caractère discriminant, sans doute au prix d'une perte de généralité.

	Annulation		Suspension	Méta-annulation	
Présupposition	✗		✓	descriptions déf.	✓
				reste	✗
Implicatures conversationnelles	particularisées	✓		particularisées	✗
	généralisées	scalaires	± ✓	généralisées	✓
		clausales	✗		
			✓ ⁵		

TAB. 1 – Annulations des inférences sémantico-pragmatiques

Si on met de côté la méta-annulation qui semble capable précisément de passer outre les spécificités de chaque cas, on aboutit à une généralisation qui n'est évidemment pas un scoop : les implicatures convers et les présuppositions sont des inférences fragiles toutes deux, mais pas de la même manière : les présuppositions sont suspendues par certains contextes, mais ne peuvent pas être annulées dans un second temps : une fois réalisées, elle font partie des connaissances communes ; au contraire, les implicatures (et sans doute d'autres types d'implicite) sont annulables, c'est-à-dire qu'elles ne font jamais partie des connaissances communes.

Remerciements L'auteur remercie Grégoire Winterstein, pour ses commentaires sur ce texte, ainsi que les participants à la conférence RSP4 (Orléans, juin 2006). Nous sommes seul responsable des erreurs qui peuvent subsister.

Références

- [Amsili, 1994] Pascal Amsili. Représentation en DRT de quelques propriétés aspectuelles du terme *ne... plus*. *Cahiers de Grammaire*, 19, 1994.
- [Bach, 1994] Kent Bach. Conversational implicature. *Mind and Language*, 9 :124–162, 1994.
- [Bach, 2005] Kent Bach. The top 10 misconceptions about implicature. In Betty Birner et Gregory Ward, éditeurs, *Festschrift for Larry Horn*. John Benjamins, 2005.
- [Bird, 1997] G Bird. Explicature, implicature and implicature. In E. Rolf, éditeur, *Pragmatik*, pages 72–91. Westdeutscher Verlag, Muenchen, 1997.
- [Carston, 1998] Robyn Carston. Negation, 'presupposition' and the semantics/pragmatics distinction. *Journal of Linguistics*, 34(2) :309–350, 1998.
- [Carston, 2004] Robyn Carston. Explicature and semantics. In Stephen Davis et B Gillon, éditeurs, *Semantics : A Reader*. Oxford University Press, Oxford, 2004.
- [Chierchia, 2001] Gennaro Chierchia. Scalar implicatures, polarity phenomena, and the syntax/pragmatics interface. ms., University of Milano, 2001.
- [Cole et Morgan, 1975] Peter Cole et Jerry L. Morgan, éditeurs. *Syntax and Semantics*, volume 3 : Speech Acts. Academic Press, New York, 1975.
- [Corblin, 2002] Francis Corblin. *Représentation du discours et sémantique formelle*. PUF, 2002.
- [Davis, 1991] Stephen Davis, éditeur. *Pragmatics. A Reader*. Oxford University Press, 1991.
- [de Swart, 1998] Henriëtte de Swart. *Introduction to Natural Language Semantics*. Number 80 in CSLI Lecture Notes. CSLI Publications, Stanford, California, 1998.
- [Ducrot, 1972] Oswald Ducrot. *Dire et ne pas dire*. Hermann, Paris, 1972.
- [Ducrot, 1984] Oswald Ducrot. *Le dire et le dit*. Minuit, Paris, 1984.

⁴Avec des raffinements que nous laissons à un travail ultérieur...

- [Gazdar, 1979] Gerald Gazdar. *Pragmatics : implicature, presupposition, and logical form*. Academic Press, New York, 1979.
- [Geurts, 1998] Bart Geurts. The mechanisms of denial. *Language*, 74 :274–307, 1998.
- [Grice, 1975] H. Paul Grice. Logic and conversation. In Peter Cole et Jerry Morgan, éditeurs, *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, pages 41–58. Academic Press, New York, 1975. Reprinted in [Grice, 1989, pp. 22–40].
- [Grice, 1989] H. Paul Grice. *Studies in the Way of Words*. Harvard University Press, Cambridge and London, 1989.
- [Heim, 1983] Irene Heim. On the projection problem for presuppositions. In M. Barlow, D. Flinckinger, et M. Wescoat, éditeurs, *Proceedings of the Second Western Coast Conference on Formal Linguistics*, pages 114–125, Stanford, 1983. Stanford University Press.
- [Horn, 1972] Laurence Robert Horn. *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*. Ph.d. dissertation, University of California, Los Angeles, 1972. (Reprinted by Indiana University Linguistics Club, 1976).
- [Horn, 1989] Laurence R. Horn. *A Natural History of Negation*. The University of Chicago Press, Chicago, 1989.
- [Levinson, 1983] Stephen C. Levinson. *Pragmatics*. Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- [Muller, 1991] Claude Muller. *La négation en français*. Droz, Genève, 1991.
- [Sadock, 1978] Jerrold M. Sadock. On testing for conversational implicature. In Peter Cole, éditeur, *Syntax and Semantics*, volume 9 : Pragmatics. Academic Press, 1978.
- [Searle, 1975] John R. Searle. Indirect speech acts. In Cole et Morgan [1975], pages 59–82. Reprinted in [Davis, 1991, pp. 265–277].
- [Soames, 1982] Scott Soames. How presuppositions are inherited : A solution to the projection problem. *Linguistic Inquiry*, 13 :483–545, 1982.
- [Weiner, 2006] Matt Weiner. Are all conversational implicatures cancellable? *Analysis*, 66(2) :127–130, 2006.